



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 15 avril 2011

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	35	12	2

**OBJET : 10-3 - CHEMIN DES TERRIERS
- AMENAGEMENT - CREATION D'UNE
PISTE CYCLABLE - DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

Le vendredi 15 avril 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 08/04/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Khéra BADAOUI, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

N°Enregistrement :

877-11

Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Jean LEONETTI
M. Georges ROUX à M. Eric PAUGET
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Angèle MURATORI
M. Audouin RAMBAUD à M. Jacques BAYLE
Mme Jacqueline DOR à M. Jacques BARBERIS
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **22/04/11**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **22/04/11**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

Absents : M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

10-3 - CHEMIN DES TERRIERS - AMENAGEMENT - CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

En liaison avec les actions liées au Plan de Déplacements Urbains (PDU) et au développement urbain des quartiers, la Commune met en œuvre, depuis plusieurs années, la réalisation d'actions de rationalisation et de valorisation de son patrimoine viaire, en lien avec une politique d'aménagements structurants.

L'aménagement du chemin des Terriers s'inscrit dans cette logique de requalification avec, outre l'objectif circulatoire visant à hiérarchiser le réseau routier en identifiant clairement axes primaires et voies de desserte, une volonté de redistribution de l'espace public en faveur des modes de déplacements « doux » avec notamment la création d'une piste cyclable.

L'opération considérée porte également extension des réseaux en liaison avec l'urbanisation des zones à enjeux définies au PLU.

De par l'ensemble de ses objectifs, cette opération est susceptible de bénéficier d'un subventionnement CASA de 30 % de l'investissement (fiche action N°25 du PDU) pour la réalisation de pistes cyclables, travaux dont la réalisation est estimée à 280 000 € HT.

Plus généralement, il s'agit, par la présente délibération, de solliciter des subventions, d'un montant aussi élevé que possible, auprès de la CASA, de la Région, du Département et de tout autre organisme dont pourrait bénéficier l'ensemble de l'opération d'aménagement du chemin des terriers et à signer tout document utile à l'obtention de celles-ci.

Les données relatives aux coûts de l'opération dans son ensemble ainsi que le plan de financement pour la totalité de l'opération apparaissent en pièce jointe à la présente délibération.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, dans le cadre de ce dossier, à solliciter des subventions, d'un montant aussi élevé que possible, auprès de la CASA, notamment pour la réalisation d'une piste cyclable Chemin des Terriers, mais également auprès de la Région, du Département et de tout autre organisme dont pourrait bénéficier l'ensemble de l'opération d'aménagement du chemin des terriers, et à signer tout document utile à l'obtention de celles-ci ;

- **CONFIRME** que ces travaux, inscrits au budget de l'exercice, pourront être entrepris sans attendre l'octroi éventuel des subventions sollicitées.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



10-3 - CHEMIN DES TERRIERS - AMENAGEMENT - CREATION D'UNE PISTE CYCLABLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Commission(s) : COMMISSION FINANCES

Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM 10-3 - Réserve parlementaire - CASA - Aménagement du Chemin des Terriers - Demande de Subventions -

Date de transmission de 22/04/2011

l'acte :

Date de réception de 22/04/2011

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM877-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110415-DCM877-11-DE

Date de décision : 15/04/2011

Acte transmis par : Marianne AUGUSTO

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions